

Règlement de l'Animation Welcome

1. Société Organisatrice

OPTEVEN Services, Société par Actions Simplifiée au capital 365 878 euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 333 375 426, dont le siège social est sis 10 rue Olympe de Gouges, 69100 Villeurbanne, organise une animation auprès des professionnels de l'automobile participants, nommée l'Animation **Welcome** (ci-après dénommée l'« Animation »).

2. Objet de l'Animation

L'Animation permet aux participants éligibles (ci-après dénommés le ou les « Participant(s) ») de gagner des récompenses selon les conditions définies ci-dessous.

Le Participant est obligatoirement une personne morale représentée par son représentant légal (Président, gérant...), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés. Une copie d'un extrait K-Bis de moins de trois (3) mois à la date de l'inscription à l'Animation du Participant pourra être exigée par la Société Organisatrice, préalablement et/ou pendant toute la durée de l'Animation.

2.1. Produits éligibles

Entrent dans le calcul et l'attribution des récompenses de l'Animation les produits suivants, ci-après dénommés les « Produits » :

- > Auto Confiance Sécurité,
- > Auto Confiance Medium,
- > Auto Confiance Excellence+,
- > Auto Confiance Excellence Max,
- > Auto Confiance E Move,
- > Auto Confiance Excellence,
- > Auto Confiance Moto,

- > Auto Confiance Prestige,
- > Auto Confiance Camping Car,
- > EVE Garantie Batterie OPTEVEN.
- > MyEcoGarantie Pro

Pour être éligibles, les Produits doivent :

- Ne pas avoir une durée inférieure à six (6) mois,
- Ne pas avoir été annulés ou résiliés avant la fin de l'Animation.

2.2. Conditions d'obtention des récompenses

Le Participant obtiendra les récompenses, selon les modalités indiquées ci-après à l'article 5, sous réserve qu'il remplisse les conditions cumulatives suivantes :

- > Ne pas être en situation d'impayé au moment de l'inscription mais aussi pendant toute la durée de l'Animation,
- > Ne bénéficier d'aucune remise commerciale supérieure ou égale douze pourcent (12%).
- > Ne pas avoir conclu avec la Société Organisatrice de Conditions Particulières au Contrat de Partenariat (CPP), de contrat de remise de fin d'année (RFA), de Contrat prévoyant une participation aux bénéfices, ou tout autre contrat prévoyant des dérogations aux conditions tarifaires figurant dans le Contrat de partenariat,
- > Ne pas faire partie d'un groupe,
- > Ne jamais avoir souscrit de Produits avant l'Animation.

3. Inscription des Participants

Sont considérés comme Participants, les partenaires ayant complété, sur la page dédiée du site internet de la Société

Organisatrice, le bulletin de participation à l'Animation, et ayant accepté le présent règlement.

Le règlement est opposable au Participant dès son acceptation, matérialisée par une case à cocher et par l'envoi, à partir de la page dédiée du site internet de la Société Organisatrice, du bulletin de participation, au plus tard le premier jour du commencement de l'Animation. A défaut, aucune récompense ne sera due au Participant.

4. Durée de l'Animation

L'Animation se déroule sur une période de soixante (60) jours à partir de :

- > La date d'ouverture de compte pour les Participants dont le compte a été ouvert en 2026,
- > La date d'envoi du mail, par la Société Organisatrice, prévenant les Participants de l'Animation, pour les Participants dont le compte a été ouvert en 2025.

Seuls les Produits octroyés pendant cette période seront pris en compte.

5. Attributions des récompenses

5.1. Calcul des récompenses

L'obtention des récompenses, dans le cadre de l'Animation, nécessite que le Participant remplisse un objectif de Produits octroyés :

- > Si le Participant a octroyé **3 Produits** pendant la durée de l'Animation, il gagnera **150 € en chèque cadeaux**, selon les modalités prévues à l'article 5.4,

- > Si le Participant a octroyé **5 Produits** pendant la durée de l'Animation, il gagnera **500 € en chèque cadeaux**, selon les modalités prévues à l'article 5.4.

5.2. Plafond

Chaque Participant ne peut participer qu'à une seule animation de la Société Organisatrice par an.

Ainsi, les récompenses au titre de toutes les animations confondues mises en place par la Société Organisatrice sont plafonnées à un seul gain par Participant et par an.

5.3. Opérations spécifiques

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment et sans indemnité due aux Participants :

- > De modifier à la hausse et/ou à la baisse les modalités et conditions d'attribution ainsi que le montant des récompenses.
- > D'annuler la participation du Participant,
- > D'annuler l'Animation.

Une communication sera faite aux Participants en cas de modification.

5.4. Modalités de versement

Les récompenses sont attribuées au Participant sous la forme de points crédités sur une plateforme mise à disposition par la Société Organisatrice (ci-après dénommée la « Plateforme »).

Ces points permettront au Participant de commander ses chèques cadeaux sur la Plateforme.

Le montant total des points sera arrondi à l'entier le plus proche et crédité dans les 60 jours après la fin de l'Animation.

Les points crédités sur le compte du Participant ont une durée de validité de 12 mois à compter de la date à laquelle ils ont été crédités sur la Plateforme.

Les points non utilisés durant la période de validité susvisée, c'est-à-dire non commandés sous la forme de chèques cadeaux, seront définitivement perdus et ne pourront pas être reportés.

Les points non utilisés et perdus ne pourront donner lieu à aucun remboursement, crédit ou transfert de quelque nature que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

6. Déclaration des dotations aux organismes fiscaux et sociaux.

Cette Animation est destinée exclusivement aux personnes morales et à ce titre tous les récompenses seront utilisées à des fins professionnelles et déclarées dans les revenus de la société participante. En cas de reversement de ces récompenses à l'un de ses salariés, le Participant s'engage à s'acquitter des éventuelles obligations sociales au titre des articles L. 242-1 ou 242-1-14 du Code de la Sécurité Sociale.

Le Participant est informé que les récompenses font l'objet d'une déclaration par la Société Organisatrice à l'administration fiscale mentionnant le nom du Participant et les montants des récompenses attribuées.

7. Responsabilité de la Société Organisatrice dans le cadre de l'Animation

La Société Organisatrice se réserve le droit

d'écourter, de proroger, de modifier, de reconduire ou d'annuler l'Animation sans préavis. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

En cas de non-règlement de factures ou de tentative de fraude du Participant, la Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure le Participant de l'Animation, d'annuler la participation du Participant à l'Animation et d'exiger la restitution des récompenses. En toute hypothèse, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée, sur quelque fondement que ce soit.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable, si par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause échappant à sa volonté, l'Animation devait être annulée ou reportée ou modifiée ou écourtée.

8. Données personnelles

Les éventuelles données personnelles concernant le Participant recueillies à l'occasion de la participation à l'Animation et son exécution font l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la société OPT EVEN Services, désigné comme Responsable de Traitement, et destiné à :

- la gestion de la relation commerciale entre OPT EVEN Services et le Participant (base légale : intérêt légitime d'OPT EVEN Services),
- l'organisation et la mise en œuvre de l'Animation, comprenant notamment la comptabilisation des souscriptions aux Produits,

l'attribution des récompenses incluses dans l'Animation, son suivi,

- la réalisation d'analyses, études statistiques pour mesurer la performance des produits et/ou services proposés, ainsi que la performance du Participant dans la commercialisation des Produits,

OPTEVEN Services s'engage à ne pas céder, louer ou transmettre les données personnelles concernant le Participant à des tiers autres que (i) les sous-traitant et/ou des prestataires de services (éditeur de la Plateforme) assurant, sur instruction et pour le compte du Responsable de Traitement, la mise en œuvre et la gestion de l'Animation, ou pour répondre aux obligations légales (notamment fiscales et sociales) du Responsable de Traitement.

OPTEVEN Services déclare avoir mis en place les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la sécurité et la confidentialité des données personnelles du Participant qu'il collecte dans le cadre de l'organisation, la mise en œuvre et la gestion de l'Animation.

OPTEVEN Services conserve les données personnelles du Participant pendant la durée nécessaire à la mise en œuvre et le suivi de l'Animation. Les données personnelles feront ensuite l'objet d'un archivage pour la durée nécessaire aux fins de la constatation, de l'exercice ou de la défense d'un droit en justice, puis seront supprimées par OPTEVEN Services.

Pour plus de détails sur les conditions de traitement des données personnelles ou pour s'opposer à ces traitements, le Participant est invité à consulter la

Politique de confidentialité, de sécurité et de protection des données personnelles d'OPTEVEN à l'adresse suivante :

<https://fr.opteven.com/politique-de-confidentialite-de-securite-et-de-protection-des-donnees-personnelles/>

Le Participant bénéficie des droits suivants sur ses données personnelles : un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et de portabilité de ses données, un droit à la limitation des traitements, un droit d'opposition au traitement pour motif légitime, un droit de déterminer le sort de ses données après son décès. Le Participant peut exercer ces droits, à tout moment, auprès d'OPTEVEN Services par courrier à l'adresse postale suivante : OPTEVEN Services, DPO - Direction Juridique et Conformité, 10 rue Olympe de Gouges, 69100 VILLEURBANNE ou par courriel à l'attention de son délégué à la protection des données à l'adresse : dpo@opteven.com. Afin de traiter cette demande, OPTEVEN Services pourra demander au Participant de fournir tout justificatif utile afin de vérifier son identité.

Pour toute information complémentaire ou pour introduire une réclamation auprès de la CNIL, le Participant est invité à consulter le site suivant : <https://www.cnil.fr>.

9. Règlement des différends – Droit applicable

Toute contestation ou réclamation relative à l'Animation, à son organisation et aux modalités d'attribution des récompenses, devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en compte au-delà d'un délai de

12 mois après la fin de l'Animation telle que visée à l'article « durée de l'Animation » du présent Règlement.

Toute interprétation du Règlement de l'Animation, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la Société Organisatrice.

Si aucune solution amiable n'est trouvée entre les Parties, seuls les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Lyon seront compétents.

Le déroulement de l'Animation et l'interprétation du Règlement de l'Animation seront soumis au droit français.